Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 07 octobre 2026

DELIBERATION 2026-12

Désignation d'un délégué local des élus chargé de représenter l'ARB-IG au sein du CNAS

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	**Titulaires**	**Suppléants**
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélie BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean Philippe COURTOIS
	En cours de remplacement	En cours de remplacement
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Sonia THELEMAQUE (CARL)
	En cours de remplacement (CANBT)	En cours de remplacement (CAGSC)
	En cours de remplacement (CAPEX)	Francette JACQUES (CCMG)
OFB	Celia DORE	Félicia BANDOU
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	Maguy LYSIMAQUE	Maddly NIRELLEP-MONLOUIS
PNG	Harry OZIER-LAFONTAINE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Janis BEUVE
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO

En visioconférence	5 Titulaires + 5 Suppléants
En présentiel	3 Titulaires + 1 Suppléant
Représenté (pouvoir)	1 Titulaire + 0 Suppléant

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Le Conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 731-1, L. 731-4 et L. 733-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu le Code de l'environnement, notamment le III de son article L. 131-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DEAL-RN 971-2025-05-12-00006 du 12 mai 2025 portant modification de l'arrêté DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » et notamment ses articles 4 et 8 ;

Vu l'avis favorable du Comité technique du Centre de gestion de la Guadeloupe en date du 28 octobre 2022 ;

Considérant l'intérêt d'adhérer au CNAS afin de permettre aux agents de l'établissement de bénéficier de cette prestation

Vu la délibération 2022-35 permettant aux agents de l'établissement de bénéficier des prestations du CNAS ;

Vu le règlement de fonctionnement du CNAS, notamment son article 24-1-1

Considérant que chaque structure adhérente désigne un délégué représentant le collège des élus, dont le mandat suit celui des conseils municipaux

Vu le rapport présenté en séance et la discussion qui s'en suit,

Considérant que chaque structure adhérente désigne un délégué représentant le collège des élus,

APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE

DECIDE

ARTICLE 1 : De désigner Madame Maddly NIRELLEP MONLOUIS en tant que déléguée locale des élus chargé de représenter du Conseil d'administration de l'ARB-IG au sein du CNAS.

ARTICLE 2 : D'autoriser la Direction de l'établissement à signer tout acte, à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

Ne prend pas part au vote : 0

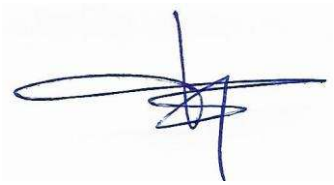
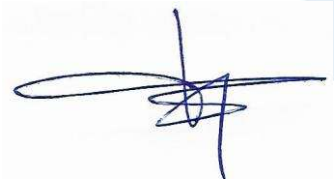
Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : **15**

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 07 octobre 2026.

La Présidence : - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication le 12/10/2026 A Gourbeyre, le 07…/…10…/2026  Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Fait à Basse-Terre, le 07/10/2026 La Présidence du Conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe  Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO